



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

PROCES-VERBAL DE LA SESSION DU COMITE D'URGENCE DE LA FECAFOOT TENUE EN VISIOCONFERENCE LE 27 AVRIL 2021.

L'an deux mille-vingt-un

Et le vingt-sept du mois d'avril, s'est tenue par visioconférence, une session ordinaire du Comité d'Urgence de la Fédération Camerounaise de Football, sur convocation de son Président, **Monsieur SEIDOU MBOMBO NJOYA**.

Etaient présents :

Outre le président de la FECAFOOT ;

- Monsieur ABOUBAKAR ALIM KONATE, **1^{er} vice-président** ;
- Monsieur JOSHUA OSIH NABANGUI, **2^{ème} vice-président** ;
- Madame EKO MENDOMO Céline, **3^{ème} vice-présidente** ;
- Monsieur ABBO MOHAMADOU, **4^{ème} vice-président** ;
- Monsieur Benjamin Didier BANLOCK, **Rapporteur** ;

Un seul point était inscrit à l'ordre du jour à savoir la modification des dispositions des articles 46 alinéa 1 et 45 alinéa 1 respectivement des Règlements des Championnats Professionnels Élite One et Élite Two, saison sportive 20220/2021.

Le quorum étant atteint, le Comité d'Urgence de la Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) a pu valablement délibérer conformément aux dispositions **de l'article 48 alinéa 3 des Statuts 2012 de la FECAFOOT**.

Résolution Unique :

Après avoir constaté les difficultés qu'ont les clubs à produire les tests PCR effectués 48h avant la date de chaque rencontre, le Comité d'Urgence de la FECAFOOT a procédé à la modification des dispositions des articles 46 alinéa 1 et 45 alinéa 1 respectivement des Règlements des Championnats Professionnels Élite One et Élite Two ainsi qu'il suit :

« Les joueurs, les encadreurs de chaque équipe et tous les officiels doivent présenter des tests COVID-19 avant chaque match durant la compétition pendant la période de la pandémie de la COVID-19. Le test PCR ou TDR obligatoire doit être effectué au plus tôt, sept jours avant que les participants au match n'accèdent au stade. Les résultats doivent être disponibles un jour avant le match, ou le jour du match, selon la première éventualité. Pour les participants au match (c'est-à-dire la délégation des équipes, les officiels de match, les personnes désignées par la FECAFOOT). »

Le Comité d'Urgence instruit le Secrétaire Général de la FECAFOOT de travailler en collaboration avec la Commission de la médecine sportive pour la mise en application urgente des modifications apportées aux Règlements.

Rien n'étant plus à examiner, la session du Comité d'Urgence commencée à 11 heures a pris fin sur une note de convivialité générale à 14 heures.

Ce en foi de quoi a été établi au jour, mois et an ci-dessous le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit. /-

Yaoundé, le 27 avril 2021

LE SECRETAIRE GENERAL

Benjamin Didier BANLOCK



LE PRESIDENT

SEIDOU MBOMBO NJOYA